

PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL

		Financement du FIPHP	Taux de participation	Financement de l'employeur	Taux de participation	Programme d'actions
Axe 1	Recrutement des travailleurs en situation de handicap	380 400,00 €	61,57%	237 460,00 €	38,43%	617 860,00 €
	Accompagnement socio-pédagogique(apprenti, pacte, CUI-CAE)	36 000,00 €	2000€ accompagnement	10 000,00 €	accompagnement complémentaire (1860€ pour 4 apprentis +dépassement 170€ pour 18 années d'apprentissage)	46 000,00 €
	Indemnité d'apprentissage (80% prise en charge par le FIPHP)	216 000,00 €	12000€ par apprenti 1ere année : 2 apprentis 2eme année : 6 apprentis 3eme année: 10 apprentis	54 000,00 €	3000 € en moeynne 1ere année : 2 apprentis 2eme année : 6 apprentis 3eme année: 10 apprentis	270 000,00 €
	Aide financiere pour l'apprenti	18 300,00 €	12 apprentis x 1525 euros			18 300,00 €
	Tutorat (estimation à 456H la 1ere année et 228h la seconde) 8 apprentis présents pendant 2 ans (2021/2022) 10 apprentis présents un an (2023)	51 300,00 €	18 années de tutorat FIPHP 114H demandées par an à 25€	130 260,00 €	119700 € (342H à 25€ pour 12 apprentis et 114hX25€ pour 6 apprentis) + 10560 € = prime tutorat 480 par an (8X480€ X 2ans + 10X480€ X 1an + 6 services civiques X 8 mois X 40 euros)	181 560,00 €
	Prime d'insertion d'un apprenti	4 800,00 €	3 apprentis 1600 € prime			4 800,00 €
	Frais de formation d'un apprenti	36 000,00 €	2000€ pour 18 apprentis	36 000,00 €	idem collectivité et onrpt	72 000,00 €
	Prime à la signature d'un CDD (CUI-CAE, Emploi Avenir)	8 000,00 €	4 CUI			8 000,00 €
	Prime à la titularisation (CUI-CAE, Emploi Avenir)	8 000,00 €	2 CUI			8 000,00 €
	Indemnité de stage (stagiaire école)	2 000,00 €	La majorité des stages est non rémunéré du fait de l'âge ou de la durée	7 200,00 €	indemnités de repas et déplacement services civiques 8mois X 6 X 150€ par mois	9 200,00 €
Axe 2	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptés	30 000,00 €	30,00%	70 000,00 €	70,00%	100 000,00 €
	Formation de reconversion professionnelle, reclassement ou liée à un changement de poste pour raison de santé	30 000,00 €		30 000,00 €		60 000,00 €
	Remboursement de la rémunération de l'agent pendant le temps de formation liée à un reclassement ou à une reconversion professionnelle			40 000,00 €	prise en chage integrale par la collectivité peu d'agent au vu des critères	40 000,00 €
Axe 3	Maintien dans l'emploi	290 000,00 €	40,22%	431 000,00 €	59,78%	721 000,00 €
	Chèque emploi service, chèque vacances					- €
	Abonnement plateforme milieu protégé					- €
	Prothèse auditive	90 000,00 €	72 prothèse a 1250 €	10 000,00 €	dépassement de 1000 € en moyenne pour une prothèse sur 8	100 000,00 €
	Autre Prothèse et orthèse					- €
	Fauteuil roulant					- €
	Aide au déménagement					- €
	Transport adapté Domicile / Travail	35 000,00 €	Concerne 6 à 10 agents	25 000,00 €	Cellule déplacements professionnels. Surcout non pris en compte	60 000,00 €
	Transport adapté dans le cadre des activités professionnelles	- €		- €		- €
	Aménagement du véhicule personnel					- €
	Etudes ergonomique du poste / analyse situation de travail	30 000,00 €	3000€ pour une étude par prestataire spécifique. Estimation 10 pendant les 3 ans hors cap emploi et hors intervention interne	135 000,00 €	intervention ergonome interne 60 000€ (20 études par an à 1000€) conseillers prévention 7 intervenants (10H par mois 30 €/H) 75 000 €	165 000,00 €
	Aménagement de l'environnement de travail	60 000,00 €		60 000,00 €	cout matériel de base, dépassement plafond double matériel ordinaire TT santé (65 demandes TT santé par an 20 demandes par an double matériel de baseX800€	120 000,00 €
	Accompagnement vie professionnelle					- €
	Accompagnement vie personnelle					- €
	Tutorat					- €
	Interprète en langue des signes (action individuelle)	15 000,00 €	estimations selon dépendes des années précédentes			15 000,00 €
	Codeur ou transcripateur	30 000,00 €	5000 € par an pour 2 agents	27 000,00 €	dépassement 4500€ par an pour 2 agents	57 000,00 €
	Evaluation des capacités professionnelles pour les personnes dont le handicap ne peut être techniquement compensé			27 000,00 €	evaluation et accompagnement 3 personnes par an notamment handicap psychique avant RQTH 3000€ pour 6 mois par personne	27 000,00 €

Annexe 1 à la convention n° C-1591
Collectivité européenne d'Alsace

Soutien médico-psychologique pour les personnes dont le handicap ne peut être techniquement compensé			15 000,00 €	accompagnement psychologique acceptation du handicap avant reconnaissance 900 € pour 5 agents par an	15 000,00 €
Accompagnement externe sur le lieu de travail pour les personnes dont le handicap ne peut être techniquement compensé					- €
Bilan de compétence / Bilan professionnel	30 000,00 €	15 agents bilan CRM 2000€ par bilan	132 000,00 €	2 bilans par an pour chacun des 11 chargés d'emploi 2000€ par bilan	162 000,00 €
Surcoût des actions de formation continue					- €
Formation destinée à compenser le handicap					- €
Remboursement de la rémunération de l'agent suivant une formation liée à la compensation de son handicap					- €
Axe 4 Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	20 000,00 €		50,00%	20 000,00 €	50,00%
Axe 5 Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap	30 000,00 €		50,00%	30 000,00 €	50,00%
Axe 6 Actions innovantes			0,00%		0,00%
Axe 7 Autres dispositifs de l'employeur					0,00%
TOTAL	750 400,00 €		48,76%	788 460,00 €	51,24%
					1 538 860,00 €

Prénom et Nom :
Qualité :
Signature et cachet de l'organisme :

Prénom et Nom :
Qualité :
Signature et cachet de l'organisme :